

CLUB JEUNES 2012-2013

UN OUTIL DE PARTENARIAT
POUR UNE PRATIQUE CONTINUE
DU VOLLEY-BALL
DES JEUNES DES COLLEGES ET DES LYCEES



Le CLUB JEUNES, oui ... mais c 'est quoi?

C 'est la possibilité d 'offrir à un jeune licencié U.N.S.S. une pratique continue de l 'activité Volley-Ball et d 'ouvrir l 'Association Sportive de l 'établissement scolaire sur la vie de la cité.

Le « CLUB JEUNES » fait l 'objet d 'une convention établie entre la FFVB et l 'UNSS.

Un Club Jeunes se constitue sur la base d 'une A.S. volley-ball de collège qui par une affiliation à la FFVB (autorisée par la Direction Départemental UNSS) permet aux équipes de participer à des championnats FFVB et aux licenciés d 'avoir accès aux actions de formations fédérales.



A.S. seule



1 licence UNSS unique donnant droit aux actions UNSS seules

+ licence FFVB dans un club civil pour participer en FFVB

Club Jeunes



1 licence UNSS-FFVB unique donnant droit aux actions UNSS et aux actions FFVB pouvant mentionner la double appartenance, permettant de jouer dans les deux structures

Club Civil seul



1 licence FFVB unique donnant droit aux actions FFVB seules

+ licence UNSS dans A.S. du collège



Pour le jeune collégien c'est la possibilité de ...

Dans le cadre de l'UNSS

- de participer aux entraînements de l'A.S. de son collègue
- de participer aux compétitions UNSS avec l'A.S. du collègue
- d'accéder aux formations d'arbitres UNSS

Dans le cadre de la FFVB

- de participer à des compétitions FFVB avec l'A.S du collègue
 - d'accéder aux formations d'arbitres FFVB
- d'être retenu dans les stages Fédéraux (Comité, Ligue, Détection)

Dans le cas d'un parrainage

- de participer à des entraînements du club
- de participer aux compétitions Fédérale avec le club parrain
(selon le type de convention)



Pour l'enseignant, c'est la possibilité de ...

Dans le cadre de l'UNSS

- de faire participer les équipes de l'A.S. aux compétitions UNSS

Dans le cadre de la FFVB

- d'obtenir par équivalence le diplôme d'Entraîneur Régional 2
- d'accéder à l'ensemble des formations d'Entraîneur Fédéral
- d'accéder aux formations d'arbitres FFVB

Dans le cadre d'un parrainage par un club fédéral

- d'établir un échange durable avec un club de proximité
- d'augmenter le temps de formation des joueurs



PARRAINAGE PAR UN CLUB SPORTIF

Le parrainage d 'un club jeunes par un club sportif civil consiste en **une entente** entre les deux parties.

Cette entente fait l 'objet d '**une convention** dont les clauses précisent la nature des aides réciproques.



Quelques aides mutuelles possibles

Aides matérielles :

- créneaux horaires d'entraînement au sein du club sportif
- dotation de matériel (ballons, mires...) par le club au club jeunes
- moyens de transports pour aller aux compétitions

Aides humaines :

- aide de l'entraîneur du club civil à l'enseignant au sein du Club Jeunes
- aide de l'enseignant à l'entraîneur du club civil au sein du club civil

Autres types d'aide :

- les possibilités de participation à une action organisée par le club civil (matches amicaux...)



LA CREATION et L'AFFILIATION D'UN CLUB JEUNES

Création et affiliation à la FFVB

- Le responsable de l' Association Sportive scolaire complète le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » qu'il envoie à sa Direction Départementale du Sport Scolaire.
- La Direction Départementale du Sport Scolaire donne (ou non) son accord pour la création du « Club Jeunes ».
- Le responsable de la structure fédérale créatrice du « Club jeunes », envoie **en double exemplaire** :

1. la convention de partenariat ;
1. le formulaire « Affiliation ou ré-affiliation à la FFVB » validé par la Direction Départementale scolaire ;
1. le formulaire « Créations ou renouvellements de licences FFVB » **à son Comité Départemental, qui adressera lui-même ces documents, après y avoir apposé son avis, à la Ligue Régionale.**



L'AFFILIATION A LA FFVB

C'est une demande écrite (formulaire) effectuée par le Président de l'A.S. et validée par la Direction Départementale de l'UNSS et la Ligue Régionale FFVB

La Ligue Régionale envoie l'un des deux exemplaires à la FFVB (CCSR) qui, après étude du dossier, procédera ou non à l'enregistrement de l'affiliation ou de la ré-affiliation et des créations ou renouvellement de licences, ainsi qu'à la validation des devoirs d'accueil et de formation pour le club parrain s'il existe.



LES CREATIONS DE LICENCES

Licences

- Les licences du « Club Jeunes » sont offertes par la FFVB, ainsi que pour son responsable (le professeur d' EPS en charge du « Club Jeunes ») lors de leur création.
- Les renouvellements sont à la charge des structures fédérales partenaires

Les catégories d 'âges concernées par les « Clubs Jeunes » pour la saison 20121-2013 sont tous les élèves licenciés d'une A.S. Scolaire.



L'INSCRIPTION DANS UN CHAMPIONNAT FFVB

- La FFVB ne perçoit pas de droit, sur l'affiliation ou la ré-affiliation d'un « Club Jeunes ».
- L'affiliation à la FFVB permet aux équipes du « Club jeunes » de participer à toutes ses activités : nationales (Fédération), régionales (Ligues), départementales (Comités).
- Pour inscrire une équipe dans une compétition, il suffit que le « Club Jeunes » ait été entériné et que les formalités d'inscription à l'épreuve soient effectuées selon les modalités et les dates limites prévues par les Commissions Sportives afférentes.

En concertation avec la ligue et/ou le comité départemental, le responsable du club jeunes inscrira son (ses) équipes dans le championnat le plus approprié.

L'inscription à l'une ou l'autre de ces compétitions ne se substitue pas à l'inscription aux compétitions UNSS.

